

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la gestion des accès au centre-ville par des bornes escamotables

1. Cadre général

D'après le règlement général modifié de la circulation du 13 juillet 2018, le centre-Ville (avenue Grande-Duchesse Charlotte et rue du Commerce) est réglementé comme zone de rencontre au sens des dispositions de l'article 162ter de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques dite « Code de la route ».

Néanmoins, sur base d'une réglementation spéciale émise par le conseil communal ou le collège des bourgmestre et échevins en cas d'urgence, la totalité ou seulement une partie du centre-ville pourra être réglementée comme zone piétonne au sens des dispositions du Code de la route.

L'accès par véhicules à la zone piétonne au centre-ville et la sortie de celle-ci est dès lors organisée suivant règlement interne, annexé, et se fait par le biais d'un système de bornes escamotables.

C'est dans ce cadre de la gestion des accès au centre-ville et de l'utilisation des bornes escamotables que le service communal de la circulation de la Ville de Dudelange collecte, traite et gère des données signalétiques des personnes et des sociétés qui sollicitent l'accès au centre-ville d'après le règlement précité.

2. Les coordonnées de la Ville et de son délégué à la protection des données

Les coordonnées de la Ville, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Ville de Dudelange, service de la circulation

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville
BP 73, L-3401 Dudelange

Téléphone : 51 61 21 – 1

Téléphone dédié : 51 61 21 – 993

Adresse courriel : ville@dudelange.lu

Adresse courriel spéciale dédiée : circulation@dudelange.lu

Pour toute question concernant le traitement des données par la Ville, il y a lieu de contacter le délégué à la protection des données :

▪ par courriel : dpo@dudelange.lu

▪ par voie postale : Place de l'Hôtel de Ville
BP 73, L-3401 Dudelange

3. Les catégories de données, la licéité des traitements de données opérés, et les finalités du traitement

Les catégories de données traitées

La Ville traite les catégories de données suivantes :

- données d'identification ;

- les coordonnées de contact ;
- renseignements sur la nature de l'accès.

La licéité des traitements de données opérés

La Ville de Dudelange traite les données aux fins de l'accomplissement de la mission lui dévolue par le règlement général modifié de la circulation, plus spécialement en ce qui concerne l'accès par véhicules au centre-ville et réalise les traitements de données pour lesquels les citoyens ont soumis une demande et conféré leur consentement.

Les demandeurs ont à tout moment le droit de retirer leur consentement (sans que cela ne puisse porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci).

La Ville traite les données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière d'organisation des collectivités locales, en particulier :

- le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités (article 50) ;
- le décret des 14-26 août 1790 sur l'organisation judiciaire (titre XI, article III) ;
- la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;
- l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;
- le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes ;
- la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques ;
- le règlement général modifié de la circulation de la Ville de Dudelange du 13 juillet 2018.

Les finalités du traitement

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées les données sont les suivantes :

- vérification que les personnes ou sociétés demanderesse remplissent les conditions d'attribution d'un accès à la zone piétonne au centre-ville, conformément au règlement général de la circulation et au règlement interne ;
- gestion des accès et du fonctionnement des bornes escamotables réglant les accès à la zone piétonne au centre-ville.

4. Les sources de données et leurs destinataires

Les données à caractère personnel sont destinées à assurer la gestion administrative, l'élaboration de statistiques, la mise à jour éventuelle de la base de données et le suivi des demandes en obtention d'une vignette et/ou d'un badge d'accès au centre-ville.

Les données à caractère personnel sont tirées des formulaires (papier ou digitaux) soumis par les personnes ou les sociétés sollicitant l'accès à la zone-piétonne.

Le service de la circulation de la Ville de Dudelange est destinataires des données qui traite les données. D'autres service de l'administration communale peuvent intervenir dans le traitement des demandes.

Les données ne sont pas partagées ni transférées à d'autres destinataires.

Toute personne, qui à quelque titre que ce soit, intervient dans le cadre des opérations de gestion, de contrôle et de maintenance et toute personne ayant plus généralement accès au fichier de données à caractère personnel, est tenue d'en respecter le caractère confidentiel, sauf pour les besoins des échanges nécessaires entre les personnes intervenant dans le traitement des données. L'article 458 du Code pénal leur est applicable.

5. La collecte des données auprès de la personne ou de la société concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

La fourniture des données suivantes est obligatoire :

1. Personne physique demanderesse

- nom(s) et prénom(s) ;
- adresse, code postal et lieu de résidence ;
- adresse électronique ;
- matricule national ;
- numéro de téléphone ou de téléphone mobile ;
- numéro de télécopie.

2. Société demanderesse

- dénomination ;
- siège social ;
- numéro de registre de commerce et des sociétés ;
- code postal et lieu ;
- matricule national ;
- numéro de téléphone ou de téléphone mobile ;
- numéro de télécopie.

La fourniture d'une des données suivantes est obligatoire :

3. Nature de l'accès sollicité

- résident ;
- commerçant ;
- emplacement de parcage / garage privé ;
- travaux / autres (à préciser) ;
- déménagement (date).

6. Les durées de conservation

Les données à caractère personnel ne sont conservées que pour la durée de la mise en œuvre des finalités ci-dessus.

Toutes les mesures organisationnelles et techniques requises afin de garantir la préservation du caractère confidentiel et la protection de vos données à caractère personnel ont été prises par la Ville de Dudelange.

7. Le transfert de vos données vers un pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l'espace économique européen.

8. Les droits de la personne concernée

Vous bénéficiez des droits prévus au chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez ainsi, dans la limite de la réglementation applicable, du droit d'accès à vos données (article 15), du droit à la rectification des données (article 16), du droit à l'effacement de vos données dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement ainsi que du droit à la limitation du traitement (article 18) et à la portabilité (article 20).

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Toute communication relative à une demande d'information, à une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de la Ville (dpo@dudelage.lu) ; Place de l'Hôtel de Ville ; BP 73, L-3401 Dudelange).

9. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que le traitement de vos données effectué par la Ville constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux, téléphone (+352) 26 10 60 – 1 (<https://cnpd.public.lu>).